

COMMUNE DE DOHEM**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 22 mai 2026

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Philippe CARLIER, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Noémie DELATTRE, Justine HILMOINE, Leslie FOUACHE, Emilie HUGOT, Jacky FACON, Fabienne DILLY

Absents excusés : Doriane DELHEZ procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU

Secrétaire de séance : Noémie DELATTRE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 procurations : 1

Pour : 13 dont 1 par procuration Contre : 1 Abstention : 0

Délibération n° 26/2026 : fixation de la hausse de la redevance de l'assainissement communal

La séance ouverte, le maire propose à l'assemblée d'augmenter le tarif de la redevance de l'assainissement communal.

Il est proposé trois options :

- 10% d'augmentation de la part variable à 2.73€HT/m³ et augmentation de 2% de la part fixe soit 53€HT
- 2% d'augmentation de la part variable à 2.53€HT/m³ et augmentation de 20€ de la part fixe soit 72€ HT
- 5% d'augmentation de la part variable soit 2,61€HT/m³ et augmentation de 10€ sur la part fixe soit 62 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter la part variable à 2.61€HT/m³ et la part fixe à 62€ HT.

Pour rappel, suite à la délibération N°23-2026, le taux de modulation de la taxe de performance de l'assainissement collectif (agence de l'eau) a été fixé à 0.5 soit une base de 0.10€HT x coef de modulation de 0.5 = 0.05€HT/m³

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessus **sur l'ensemble des factures émises à compter du 1^{er} juillet 2026 quelle que soit la période à laquelle se rapporte la consommation.**

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à la sous-préfecture pour avis.
Pour extrait conforme

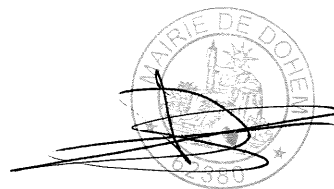
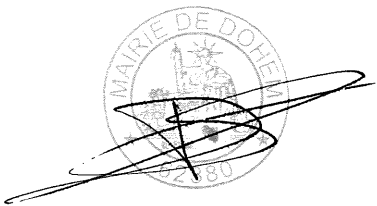
Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 04/06/2026
et publication le 05/06/2026

Dohem, le 02/06/2026

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

